

STADIP PROTECT P5A

Description

STADIP PROTECT est un verre feuilleté, composé de 2 feuilles de verre clair PLANICLEAR assemblées par 6 films intercalaires en polyvinyle de butyral (PVB) de 0,38 mm chacun.

Caractéristiques de STADIP PROTECT P5A

Composition	Épaisseur Nominale /mm	Tl %	Rle & Rli %	Tuv %	Te %	REe & REi %	g	Ug W/m ² .K	Rw (C;Ctr) dB
44.6	11	88	8	0,0	70,7	6,8	0,76	5,28	35(-1.-2)
55.6	13	87	8	0,0	69,2	6,7	0,75	5,23	36(-1.-2)
66.6	15	87	8	0,0	67,8	6,7	0,74	5,17	37(-1.-3)
88.6	19	86	8	0,0	65,0	6,5	0,72	5,07	39(-1.-3)
1010.6	23	85	8	0,0	62,4	6,3	0,70	4,97	40(-1.-3)
1212.6	27	84	8	0,0	60,0	6,2	0,68	4,87	42(-1.-4)

Tl = transmission lumineuse; Rle = réflexion lumineuse extérieure; Rli = réflexion lumineuse intérieure; Tuv = transmission UV ; Te = transmission énergétique; REe = réflexion énergétique extérieur; REi = réflexion énergétique intérieur; g = facteur solaire; Ug = valeur d'isolation thermique; Rw = réduction sonore;

Essai au pendule suivant la NBN EN 12600 : 1(B)1
 Classe antieffraction suivant la NBN EN 356 : P5A
 Poids : 2,5 kg/m²/mm
 Résistance aux variations brutales de température et aux températures différentielles : 40°K
 Emissivité 0,89

Autres informations

STADIP PROTECT est conforme à la norme EN 12543.

STADIP PROTECT est marqué CE. Les performances de STADIP PROTECT sont déclarées conformément EN 14449 avec les numéros DoP suivants: (44.6) L0197587; (55.6) L0199093; (66.6) L010A123; (88.6) L0199288; (1010.6) L0104389; (1212.6) L0199301.

STADIP PROTECT doit être spécifié, transporté, stocké, nettoyé et posé conformément à la NIT 221 du CSTC «La pose des vitrages en feuillure» et la NIT 242 « Ouvrages particuliers en verre, applications structurales » (+ correctifs de février 2015) et aux consignes particulières de pose et d'entretien du fabricant.

STADIP PROTECT a son application conforme à la NBN S 23-002:2007 et son addenda, NBN S23-002-2 (2016) et NBN S23-002-3 (2016). L'épaisseur doit être calculée conformément aux méthodes de calcul imposées par la norme NBN S23-002-2:2016.

Le vitrage dispose d'une Déclaration Environnementale (EPD), basée sur une analyse complète du cycle de vie (ACV), conformément aux normes ISO internationales.